

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2812

8 octobre 2014

SOMMAIRE

Abblo S.à r.l.	134959	Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.	134930
AH Courtage en Assurances	134935	FAM Sports S.à r.l.	134956
Aismare Lux Holdings	134935	Fineos International (Luxembourg) S.A.	134964
Akira S.à r.l.	134935	Giscours Investments S.à r.l.	134941
Algest SE	134937	Globalance	134934
Allfina S.A.	134936	GP Financial Services S.à r.l.	134948
Allway S.à r.l.	134938	Graser & Herr Courtiers s.à r.l.	134935
Arlaf Développement S.à r.l.	134939	HarpHelp	134951
Astrolabe S.A.	134935	HLF (Luxembourg) Financial	134931
Atalian Holding Development and Strate- gy S.A.	134937	Innovision Holdings Limited	134930
Atalian International S.A.	134940	Innovision Holdings S.à r.l.	134930
Atir Holding S.A.	134940	Intellicast	134933
Atir Holding S.A.	134938	JV KIN S.A.	134930
Baker Hughes International Partners Hol- dings SCS	134936	Keravel S.A.	134931
BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l.	134939	Kläs Bauunternehmung S.à r.l.	134931
BBA Aviation Finance Luxembourg No. 16 S.à r.l.	134940	LR Pacifico Luxembourg S.à r.l.	134930
Beem International S.à r.l.	134938	Methods S.A.	134932
Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.	134936	MHDV Finance Sàrl	134932
Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l.	134938	MIJIM s.à r.l.	134932
CACEIS Bank Luxembourg	134937	Millcreek S.A.	134933
Camon Invest S.A.	134939	Mivalve S.A.	134932
Caparmor S.A.	134939	MS Investment S.C.A.	134932
CCI Participations SA	134955	"OH Pearl Luxembourg s.à r.l."	134959
C&E Holdings Luxembourg	134936	OI-Games 2 S.A.	134976
CLdN Immo S.A.	134940	Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l.	134930
Continental Finance Group S.A.	134934	Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l.	134931
Copas S. à r. l.	134934	Prospector Rig 8 Owning Company S.à r.l.	134931
Corussant S.A.	134934	ZAM Ventures Lux Holding	134933
Cube Infrastructure Fund	134937		

**Innovision Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Innovision Holdings Limited).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 189.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124835/10.

(140142072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

JV KIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 167.195.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.08.2014.

Référence de publication: 2014124855/10.

(140142255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Signature.

Echo Acquisition Lux Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.
Mandataire*

Référence de publication: 2014125493/11.

(140143314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014125870/11.

(140143294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

LR Pacifico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.256.

LR Pacifico Limited, actuellement détenteur de 100 parts sociales dans la Société, a changé sa dénomination sociale en «LR Carbonera Limited».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124900/12.

(140141916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Keravel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.173.

Les comptes consolidés de la société Keravel S.A. au 31 décembre 2013, reprenant les comptes annuels de Keravel S.A., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124860/10.

(140141905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Klās Bauunternehmung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 11, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.386.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124862/10.

(140141544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 175.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospector Rig 7 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125871/11.

(140143289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Prospector Rig 8 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 175.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospector Rig 8 Owning Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125872/11.

(140143285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

HLF (Luxembourg) Financial, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.855.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124797/12.

(140141812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Methods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 39, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 77.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014124947/10.

(140141560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

MHDV Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 176.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014124950/10.

(140142276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Mivalve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 160.281.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014125794/11.

(140142650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

MS Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 180.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014125797/11.

(140142415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

MIJIM s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 4A.
R.C.S. Luxembourg B 134.771.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirbach, le 07 août 2014.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2014125780/12.

(140143367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Intellicast, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 68.502.

—
Décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juillet 2014

La démission de Monsieur Theodore J. FISHER avec effet au 1^{er} juin 2014 est acceptée.

Monsieur Claude LEVY, demeurant professionnellement à F-93400 Saint Ouen, 11 rue Charles Schmidt, a été nommé nouvel administrateur de la société pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme
Pour Intellicast SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014124837/15.

(140141607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

ZAM Ventures Lux Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 155.325.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2014

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ZAM Ventures Lux Holding S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2014127548/17.

(140143544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Millcreek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 129.667.

—
Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 Juillet 2013

ADMINISTRATEURS:

- Le mandat de Monsieur DE VLEESCHAUWER Koen, administrateur, demeurant professionnellement à 32, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- Le mandat de Madame LELEU Laurence, administrateur, demeurant professionnellement à 32, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.
- Le mandat de Monsieur GAILLOT Christian, administrateur, demeurant professionnellement à 32, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

Le mandat de Monsieur BOSJE Dennis, personne chargée du contrôle des comptes, demeurant au 5, avenue Gaston Diderich L - 1420 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour Millcreek S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2014125782/22.

(140142856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Copas S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 144.732.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 06.08.2014.

Référence de publication: 2014125452/10.

(140142539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Corussant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125453/10.

(140142351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Continental Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.751.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue au siège social de la Société à Luxembourg le 18 juillet 2014, a pris la résolution suivante:

- Le mandat du réviseur d'entreprises de la Société - PricewaterhouseCoopers S.à r.l. - est reconduit à l'unanimité à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014125450/14.

(140143194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Le conseil d'administration a coopté Monsieur Oliver Schütz, domicilié à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg en tant que membre du conseil d'administration de Globalance en date du 31 juillet 2014, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Gennari, membre démissionnaire.

Le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Oliver Schütz, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014128622/20.

(140145677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

**AH Courtage en Assurances, Société à responsabilité limitée,
(anc. Graser & Herr Courtiers s.à r.l.).**

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014126921/11.

(140143608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Akira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 125, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 176.055.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Il s'agit d'un rectificatif du dépôt L-140142557 du 07.08.2014
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Soak Trust S.A.
Signature

Référence de publication: 2014126923/13.

(140144217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Astrolabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 156.363.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, rectifient le Dépôt L140138057 du 1^{er} août 2014 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Astrolabe S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014126934/14.

(140143953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Aismare Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 176.544.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 août 2014 que Monsieur Mark Clark né le 14 avril 1964 à Whittlesey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 11-12 Lennox Gardens Mews, Londres, SW1X 0DP, Royaume-Uni, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour la Société
Un Mandataire

Référence de publication: 2014126922/16.

(140144218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Baker Hughes International Partners Holdings SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 184.080.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014126944/11.

(140143929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Allfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.
R.C.S. Luxembourg B 145.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014126925/12.

(140143705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.279.

Veillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen Harkus est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles li Street, étage Third Floor, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.

On behalf of Franciscus W.J.J. Welman

Gérant A

Référence de publication: 2014126949/15.

(140144058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

C&E Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.895.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 juillet 2014

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
2. Monsieur Sébastien BOMBENGER, administrateur de sociétés, né à Colmar (France), le 23 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de type B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Pour extraits sincère et conforme

Pour C&E Holdings Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014126979/16.

(140143876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Algest SE, Société Européenne.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R.C.S. Luxembourg B 31.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126924/10.

(140143652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Atalian Holding Development and Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 123.508.

Les comptes annuels au 31/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATALIAN HOLDING DEVELOPMENT AND STRATEGY S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014126935/13.

(140144009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Extrait relatif au changement d'adresse professionnelle d'un administrateur

Madame Colleen Sidford, administrateur, est professionnellement située au 80 Front St East, Toronto M5E 1T4 Canada.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cube Infrastructure Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014126998/14.

(140143655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 02 juin 2014

En date du 2 juin 2014, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr. Paul Foubert de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 21 mai 2014.
- Nomination de Mr. Jean-Pierre Valentini, dont l'adresse professionnelle est 14, rue Rouget de Lisle, F- 92862 Issy Les Moulineaux, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 2 juin 2014, en remplacement de Mr. Paul Foubert, démissionnaire, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017 de la Société.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre MICHALOWSKI

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014127000/17.

(140144314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Allway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 180.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014126926/10.

(140143815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Beem International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 187.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 août 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014126962/13.

(140143823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.298.

Veillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen Harkus est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, étage Third Floor, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l.

On behalf of Franciscus W.J.J. Welman

Gérant A

Référence de publication: 2014126950/15.

(140144059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Atir Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 22.478.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 août 2014 que:

- Gestman S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire:

* Gestal Sàrl, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 184722 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014126939/16.

(140144184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

BBA Aviation Finance Luxembourg No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.332.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014126958/11.

(140143559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Arlaf Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.900.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.019.

Monsieur Wladimir TAITTINGER, Gérant Unique, né le 30 mai 1960 à Reims, France, est désormais domicilié à Lars-Jons Skälbovägen 40, 820 40 JÄRVSÖ, Suède.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014126931/12.

(140143499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.226.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 mars 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014127004/13.

(140143845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Camon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.419.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la Société en date du 30 juin 2014

Décisions

Le Conseil décide à l'unanimité:

- de prolonger la délégation de cette gestion journalière, ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à Monsieur Bernard Marchant et à Madame Christine Marchant, avec effet au 20 juin 2011, conformément à l'habilitation du Conseil d'Administration suivant l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que suivant l'art. 10 des statuts de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014127003/18.

(140143309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Atir Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 22.478.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014126938/10.

(140143603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

BBA Aviation Finance Luxembourg No. 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.343.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014126960/11.

(140143758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Atalian International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 174.853.

Les comptes annuels au 31/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATALIAN INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014126936/12.

(140144100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 58.009.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2014

«The General Meeting decides to re-elect the following Directors until the next annual general meeting of shareholders: Mr. Michel Jadot, Mrs. Anne-Marie Grieder, Mr. Jean Cigrang, Mr. Michel Cigrang, Priveq S.A., represented by Mr. Frank van Bellingen, Mr. Jozef Adriaens and Mr. Freddy Bracke. The General Meeting also decides to elect Ms. Marie-Reine Bernard, 37, avenue de Mersch, B-6700 Arlon as Auditor until the next annual general meeting of shareholders.»

Traduction libre

«L'Assemblée Générale décide de renommer comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire: Michel Jadot, Anne-Marie Grieder, Jean Cigrang, Michel Cigrang, Priveq S.A. représentée par Frank van Bellingen, Jozef Adriaens et Freddy Bracke. L'Assemblée Générale décide aussi de nommer Marie-Reine Bernard, 37, avenue de Mersch, B-6700 Arlon comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.»

Michel Jadot, administrateur, a comme nouvelle adresse: 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Michel Jadot / Jozef Adriaens
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014127020/21.

(140143560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Giscours Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 189.398.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, cette dernière restant dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Bregal Partners L.P., constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au Windward House, 2^{ème} étage, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1420, ici représentée par son general partner Bregal North America General Partner Jersey Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au Windward House, 2^{ème} étage, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 89102,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 23 juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Giscours Investments S.à r.l.» (la Société).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des autorités administratives, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en français, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales est souscrite par l'associée unique, Bregal Partners L.P., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique Bregal Partners L.P., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

2. L'associée unique décide de fixer le nombre des gérants à six (6) et de nommer

- Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Monsieur Robert SMEELE, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Suisse);

- Monsieur John DRURY, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Royaume-Unis), résidant professionnellement au 81, Fulham road, Michelin House, 3^e étage, SW3 6RD, Londres (Royaume-Unis);

- Monsieur Johny SERE, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1954 à Hasselt (Belgique), résidant professionnellement à Jean Monnetlaan 1, B-1804 Vilvoorde (Belgique);

- Monsieur Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1981 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Madame Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, née le 17 Juin 1974 à Woippy (France), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

There appeared:

Bregal Partners L.P., incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 2nd Floor, Windward House, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, registered with the Jersey Companies Registry under number 1420, acting through its general partner Bregal North America General Partner Jersey Limited, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 2nd Floor, Windward House, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, registered with the Jersey Companies Registry under number 89102,

duly represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 23 July 2014.

Said proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Giscours Investments S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Purpose. The corporate purpose of the Company is the taking of participating interests in whatever form in other Luxembourg or foreign corporations as well as the management, control and turning to account of such participating interests.

It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise, securities of any kind.

The Company may likewise acquire and turn to account all and any patents, trademarks and licences relating thereto or likely to complement the same.

The Company may borrow and grant to companies in which it holds a direct or indirect participating interest all and any support, loans, advances or guaranties.

It may in general carry out all and any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, directly or indirectly, which it deems useful in the fulfilment of its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred in the city of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any one manager.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in French followed by an English version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by the sole shareholder, Bregal Partners L.P., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder Bregal Partners L.P., aforementioned, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
2. The sole shareholder resolves to fix the number of managers at six (6) and to elect:
 - Mr. Raf BOGAERTS, companies' director, born on 31st of October 1970 in Lier (Belgium), residing professionally at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - Mr Robert SMEELE, companies' director, born on 9th of January 1960 in Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Switzerland);
 - Mr John DRURY, companies' director, born on 25th of May 1955 in Croydon (United Kingdom), residing professionally at 81 Fulham road, Michelin House, 3rd Floor, SW3 6RD, London (United Kingdom);

- Mr Johny SERE, companies' director, born on 5th of November 1954 in Hasselt (Belgium), residing professionally at Jean Monnetlaan 1, B-1804 Vilvoorde (Belgium).

- Mr Dimitri MARECHAL, companies' director, born on 1st of May 1981 in Bastogne (Belgium), residing professionally at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg;

- Mrs Peggy PARTIGIANONE, companies' director, born on 17th of June 1974, in Woippy (France), residing professionally at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg,

as managers of the Company. The mandate of the managers will expire after the annual general meeting of the shareholders to be held in 2015.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation and in case of divergences between the French and the English text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC / 2014 / 36310. Reçu soixante quinze euros- 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014128619/398.

(140145821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

GP Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.349.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.791.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Acquisition Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, a share capital of one million one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1.185.999,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155945,

here represented by Ms. Morgane Mathieu, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 31, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "GP Financial Services S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186791, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 1, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1816, dated July 11, 2014 and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by two hundred fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

III. GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred thirty-six thousand eight hundred Euro (EUR 1.336.800,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million three hundred forty-nine thousand three hundred Euro (EUR 1.349.300,00) by creation and issue of twenty-six thousand seven hundred thirty-six (26.736) new shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty Euro (EUR 50,00), for a total amount of one million three hundred thirty-six thousand eight hundred Euro (EUR 1.336.800,00), together with a share premium in the amount of five million three hundred forty-seven thousand three hundred forty-two Euro and ninety-two cents (EUR 5.347.342,92), by contribution in kind in the total amount of six million six hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro and ninety-two cents (EUR 6.684.142,92) consisting in the contribution of a portion in the aggregate amount of six million six hundred eighty-four thousand one hundred forty-two Euro and ninety-two cents (EUR 6.684.142,92) of a receivable held by GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated July 31, 2014 of GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

It results from the aforementioned contribution declaration of GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, the latter being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the contributing company is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 31, 2014, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extend of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Following the above resolution, GP Acquisition Holding S.à r.l., prenamed, resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following content:

" **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million three hundred forty-nine thousand three hundred Euro (EUR 1.349.300,00), represented by twenty-six thousand nine hundred eighty-six (26.986) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GP Acquisition Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social d'un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 1.185.999,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155945,

ici représentée par Mademoiselle Morgane Mathieu, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «GP Financial Services S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186791, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1816 en date du 11 juillet 2014 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

III. GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée, décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million trois cent trente-six mille huit cents Euro (EUR 1.336.800,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million trois cent quarante-neuf mille trois cents Euro (EUR 1.349.300,00) par la création et l'émission de vingt-six mille sept cent trente-six (26.736) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune pour un montant total d'un million trois cent trente-six mille huit cents Euro (EUR 1.336.800,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq millions trois cent quarante-sept mille trois cent quarante-deux Euro et quatre-vingt-douze cents (EUR 5.347.342,92), par un apport en nature consistant en l'apport d'une portion d'un montant total de six millions six cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux Euro et quatre-vingt-douze cents (EUR 6.684.142,92) d'une créance détenue par GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2014 de GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance;

Réalisation effective de l'apport en nature

Il résulte de la prédite déclaration d'apport de GP Acquisition Holding S.à r.l., prénommée, que:

- elle est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'apporteur ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 juillet 2014, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suivant la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million trois cent quarante-neuf mille trois cents Euro (EUR 1.349.300,00) représenté par vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-six (26.986) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune”.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ trois mille cinq cents Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014128636/150.

(140145249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

HarpHelp, Fondation.

Siège social: L-8343 Olm, 26, rue du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 223.

—
Bilan en EUR au 31/12/2013

(Période du 01/01/2013 au 31/12/2013)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
A. Capital souscrit non versé		
I. Capital souscrit non appelé		
II. Capital souscrit appelé et non versé		
B. Frais d'établissement		
C. Actif immobilisé		
I. Immobilisations incorporelles		
1. Frais de recherche et de développement.		
2. Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires, s'ils ont été		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir fig. sous C.I.3		
b) créés par l'entreprise elle-même		
3. Fonds de commerce dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		
4. Acomptes versés		
II. Immobilisations corporelles		
1. Terrain et constructions		
2. Instruction techniques et machines		
3. Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant.		
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		
III. Immobilisations financières		
1. Parts dans des entreprises liées.		
2. Créances sur des entreprises liées		
3. Parts dans des entreprises avec lesquelles la société		
à un lien de participation		
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société		
a un lien de participation		
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations		
6. Prêts et créances immobilisées		
7. Actions propres ou parts propres		
D. Actif circulant	241,937,75	250,000.00
I. Stocks		
1. Matières premières et consommables		
2. Produits et commandes en cours		

3. Produits finis et marchandises		
4. Acomptes versés		
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont 10 durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Créances sur des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		250,000.00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
III. Valeurs mobilières		
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
2. Actions propres ou parts propres.		
3. Autres valeurs mobilières	192,886. 11	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	49,051.64	
E. Comptes de régularisation		
TOTAL	241,937,75	250,000,00
PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
A. Capitaux propres	239,062.75	250,000.00
I. Apports des fondateurs	250,000.00	250,000.00
II. Primes d'émission et primes assimilées		
III. Réserves de réévaluation		
IV. Réserves		
1. Réserve légale		
2. Réserve pour actions propres ou parts propres		
3. Réserves statutaires		
4. Autres réserves		
V. Résultats reportés		
VI. Résultat de l'exercice	-10,937.25	
VII. Acomptes sur dividendes		
VIII. Subventions d'investissement en capital		
IX. Plus-values immunisées		
B. Dettes subordonnées		
C. Provisions		
1. Provisions pour pensions et obligations similaires		
2. Provisions pour impôts		
3. Autres provisions,		
D. Dettes non subordonnées	2,875.00	
1. Emprunts obligataires		
a) Emprunts convertibles		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale il un an		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
b) Emprunts non convertibles		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale il un an		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
2. Dettes envers des établissements de crédit		

a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,875.00	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
5. Dettes représentées par des effets de commerce		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
6. Dettes envers des entreprises liées		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		
a) Dettes fiscales		
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		
9. Autres dettes		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
E. Comptes de régularisation		
TOTAL	241,937.75	250,000.00

*Compte de Profils et Pertes en EUR au 31/12/2013
(période du 01/01/2013 au 31/12/2013)*

CHARGES	31/12/2013	31/12/2012
1. Charges en relation avec l'objet de la fondation		
2. Autres charges externes	3,975.00	
3. Frais de personnel		
a) Salaires et traitements		
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		
c) Pensions complémentaires		
d) Autres charges sociales		
4. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant		
5. Autres charges d'exploitation		
6. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières		
7. Corrections de valeur et ajust. de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières	7,113.26	
8. Intérêts et autres charges financières		
a) concernant des entreprises liées		
b) autres intérêts et charges		
9. Charges exceptionnelles		
10. Impôts sur le résultat		
11. Autres Impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus		
12. Profit de l'exercice		
TOTAL	11,088.26	0.00

PRODUITS	31/12/2013	31/12/2012
1. Montant net du chiffre d'affaires		
2. Variation des stocks de produits finis et de produits et de commandes en cours		
3. Production immobilisée		
4. Reprises de corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant.		
5. Autres produits d'exploitation		
6. Produits des immobilisations financières		
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits de participations		
7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant		
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres produits		
8. Autres intérêts et autres produits financiers	151.01	
a) provenant d'entreprises liées		
b) autres intérêts et produits financiers	151.01	
9. Produits exceptionnels		
12. Perte de l'exercice	<u>10,937.25</u>	
TOTAL	11,088.26	<u>0.00</u>

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

Note 1. Généralités. La Fondation a été constituée en date du 2 octobre 2012 par-devant Maître Jean SECKLER, acte publié au Mémorial C n° 710 du 22 mars 2013 et a été approuvée par arrêté grand-ducal en date du 9 novembre 2012.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée et est administrée et représentée par un Conseil d'administration composé de six membres.

La Fondation a pour objet de promouvoir, de dispenser ou soutenir l'enseignement et la connaissance de la musique de la harpe sous toutes ces formes, l'organisation d'expositions, de conférences et de concerts.

La Fondation pourra distribuer des prix pour encourager ou soutenir des élèves méritants.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de ce premier exercice qui commence le 9 novembre 2012 et se termine le 31 décembre 2013.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables et d'évaluation.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

A la date de clôture,

- le prix d'acquisition des immobilisations financières exprimé dans une autre devise que la devise du bilan l'este converti sur la base du cours de change du jour de la transaction.

- tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- tous les postes du passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Evaluation des créances

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013

Evaluation des valeurs mobilières

Le prix de revient des valeurs mobilières est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. Des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (prix de marché) est inférieure au prix d'acquisition.

Pour des raisons de prudence, les plus-values latentes sur valeurs mobilières ne sont pas comptabilisées à l'actif du bilan.

Note 3. Valeurs mobilière.

	2013
	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	0.00
Entrées au cours de l'exercice	199,999.37
Sorties au cours de l'exercice	-0.00
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	199,999.37
Corrections de valeur, au début de l'exercice	-0.00
Corrections de valeur de l'exercice	-7,113.26
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	0.00
Corrections de valeur, à la fin de l'exercice	-7,113.26
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	192,886.11

Note 4. Personnel. La Fondation n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice.

Note 5. Échéance des dettes non subordonnées.

Exprimé en EUR	- 1 an	+5 ans	à durée indéterminée	Total
Dettes sur achats et prestations de services	575.00			575.00

Budgets 2014 & 2015

Charges	2014	2015
Charges prévues en relation avec l'objet de la Fondation	-	3.000 €
Autres charges externes	3.000 €	3.200 €
Intérêts et autres charges financières	100 €	100 €
Bénéfice prévisionnel de l'exercice	900 €	-
TOTAL	4.000 €	6.300 €
Produits	2014	2015
Produits des éléments financiers de l'actif circulant	3.900 €	4.000 €
Autres intérêts et produits financiers	100 €	100 €
Perte prévisionnelle de l'exercice	-	2.200 €
TOTAL	4.000 €	6.300 €

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Référence de publication: 2014128653/240.

(1401445853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CCI Participations SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.273.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société CCI PARTICIPATIONS S.A. inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 52.273.

A compter de ce jour, le siège social de la société CCI PARTICIPATIONS S.A. ne se situe donc plus au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014127749/15.

(140144784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

FAM Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.717.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Fator Asset Management Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 958, registered with the Tortola Register of Commerce and Companies under number 403.198.

Fator Asset Management Ltd is the Sole shareholder of FAM Sports S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.717 (the Company) and is referred to as the Sole Shareholder.

The Company was incorporated on the August 1, 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1722, page 82610 of September 14, 2006. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on December 18, 2006 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 534, page 25624 on April 4, 2007;

The sole shareholder is represented by Mrs Marie Bernot, employee, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sao Paulo on June 27, 2014.

After signature ne varietur by the representative of the Sole shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convocations.

Second resolution

After hearing the report of the Company's board of managers (the Board) in respect of the Company's annual accounts for the financial year ended December 31, 2011 (the 2011 Accounts), the Sole Shareholder resolves to:

(i) approve the 2011 Accounts;

(ii) approve the proposal of the Board to carry forward to the next financial year the loss in an amount of eighteen thousand three hundred and sixty-two US dollars and eight cents (USD 18,362.08) booked during the financial year ended December 31, 2011.

(iii) grant discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the financial year ended December 31, 2011.

Third resolution

After hearing the report of the Company's board of managers (the Board) in respect of the Company's annual accounts for the financial year ended December 31, 2012 (the 2012 Accounts), the Sole Shareholder resolves to:

(i) approve the 2012 Accounts;

(ii) approve the proposal of the Board to carry forward to the next financial year the loss in an amount of sixteen thousand five hundred and ninety US dollars and eighty-one cents (USD 16,590.81) booked during the financial year ended December 31, 2012.

(iii) grant discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the financial year ended December 31, 2012.

Fourth resolution

After hearing the report of the Company's board of managers (the Board) in respect of the Company's annual accounts for the financial year ended December 31, 2013 (the 2013 Accounts), the Sole Shareholder resolves to:

(i) approve the 2013 Accounts;

(ii) approve the proposal of the Board to carry forward to the next financial year the loss in an amount of forty eight thousand one hundred and seventy four US dollars and ninety six cents (USD 48,174.96) booked during the financial year ended December 31, 2013.

(iii) grant discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the financial year ended December 31, 2013.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company for the period having started on 1 January 2014 and having ended on July 25th, 2014, i.e. the date of the resolutions of the Sole Shareholder deciding to dissolve and liquidate the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Seventh resolution

The Sole shareholder resolves to appoint Fairland Property Limited, a company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola British Virgin Islands registered under number I.B.C. N° 517 295 as liquidator of the Company (the Liquidator) and resolve that the Liquidator will be entitled to a remuneration as determined in the fee proposal issued on 13 December 2013 and countersigned by the Company on 17 June 2014. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder in accordance with article 148 of the Law.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Fator Asset Management Ltd, une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 958, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Tortola sous le numéro 403.198.

Fator Asset Management Ltd est l'associé unique de FAM Sports S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.717 (la Société), ci-après dénommé l'Associé Unique.

La Société a été constituée le 1^{er} août 2006, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial)

numéro 1722 du 14 septembre 2006. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 18 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 534 du 4 avril 2007;

L'Associé Unique est représenté par Mme Marie Bernot, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sao Paulo le 27 juin 2014.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil de gérance de la Société (le Conseil) relatif aux comptes annuels de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2011 (les Comptes 2011), l'Associé Unique décide:

(i) d'approuver les Comptes 2011;

(ii) d'approuver la proposition du Conseil de reporter à l'exercice social suivant la perte d'un montant de dix-huit mille trois cent soixante-deux US dollars et huit cents (USD 18.362,08) comptabilisée pendant l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2011.

(iii) de donner décharge à chaque gérant pour l'accomplissement de son mandat de gestion pour et en rapport avec l'année sociale clôturée le 31 décembre 2011.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil de gérance de la Société (le Conseil) relatif aux comptes annuels de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 (les Comptes 2012), l'Associé Unique décide:

(iv) d'approuver les Comptes 2012;

(v) d'approuver la proposition du Conseil de reporter à l'exercice social suivant la perte d'un montant de seize mille cinq cent quatre-vingt-dix US dollars et quatre-vingt un cents (USD 16.590,81) comptabilisée pendant l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2012.

(vi) de donner décharge à chaque gérant pour l'accomplissement de son mandat de gestion pour et en rapport avec l'année sociale clôturée le 31 décembre 2012.

Quatrième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil de gérance de la Société (le Conseil) relatif aux comptes annuels de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 (les Comptes 2013), l'Associé Unique décide:

(vii) d'approuver les Comptes 2013;

(viii) d'approuver la proposition du Conseil de reporter à l'exercice social suivant la perte d'un montant de quarante-huit mille cent soixante quatorze US dollars et quatre-vingt-seize cents (USD 48.174,96) comptabilisée pendant l'exercice social clôturé en date du 31 décembre 2013.

(ix) de donner décharge à chaque gérant pour l'accomplissement de son mandat de gestion pour et en rapport avec l'année sociale clôturée le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 25 juillet 2014, date des résolutions de l'Associé Unique décidant de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro r.I.B.C. N° 517 295 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décident que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission datée du 13 décembre 2013 et contresigné par la Société le 17 juin 2014. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, conformément à l'article 148 de la Loi.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BERNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36376. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128599/179.

(140145606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

"OH Pearl Luxembourg s.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014124993/10.

(140141714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Abblo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 189.414.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, civil law notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared

Mr. Nic BORCH-CHRISTENSEN, CEO, born on 13 December 1976 in Copenhagen (Denmark), residing in DK-2920 Charlottenlund (Denmark), 8, Gotfred Rodes Vej (hereafter the "appearing person"),

here duly represented by Mr. Jean FABER, certified public accountant, with professional address in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Charlottenlund, on 30 July 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a “société à responsabilité limitée” (private limited company), which such appearing person declares to incorporate:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The object of the Company is to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “ABBLO S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,00), represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (EUR 125,00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of share-holders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December.

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirtyfirst December two thousand and fourteen.

Art. 16. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.00).

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by the appearing person, Mr. Nic BORCH-CHRISTENSEN, prequalified.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,00) is at the disposal of the Company,

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing person, representing the entire capital, held a general meeting of the sole shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1.- The number of managers is fixed at one (1).

2.- The following person has been elected as manager for an undetermined duration, Mr. Nic BORCH-CHRISTENSEN. The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

3.- The registered office of the company is established in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu

Monsieur Nic BORCH-CHRISTENSEN, CEO, né le 13 décembre 1976 à Copenhague (Danemark), demeurant à DK-2920 Charlottenlund (Danemark), 8, Gotfred Rodes Vej (ci-après le "comparant")

ici représenté par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Charlottenlund en date du 30 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la détention de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "ABBLO S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la Société jusqu'au trente-et-un décembre deux mille quatorze.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Souscription et libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant, Monsieur Nic BORCH-CHRISTENSEN, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Décisions de l'associé unique

Le comparant, préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Nic BORCH-CHRISTENSEN, préqualifié.
La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version en langue française et, qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. FABER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2014. Relation: LAC/2014/36987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014129125/247.

(140146345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Fineos International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.389.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ICS (Overseas) Limited, a private Limited Company having its registered office at 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, filed with the Companies House under number 07687461,

here represented by Mr. Giorgio Bianchi, manager, with professional address at 26 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 July 2014.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Corporate form and name. These are the articles of association (the "Articles") of a public limited liability company ("société anonyme") whose name is FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S. A. (hereafter the "Company").

The Company is incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these Articles.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not.

2.3 The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any

other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.6 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors or the sole director (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors or the sole director (as the case may be) of the Company.

4.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates.

5.1. Share Capital

The issued share capital of the Company is set at EUR 50,000 (fifty thousand Euros) divided into five thousand (5,000) shares each with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) per share.

5.2 Authorised Share Capital

5.2.1 In addition to the issued share capital, the Company has an unissued but authorized share capital of EUR 30,000,000 (thirty millions Euros) divided into 3,000,000 (three million) shares each with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) per share.

5.2.2 The unissued but authorized share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the shareholders' meeting adopted in the manner required for amending the Articles.

5.2.3 The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized and empowered to (i) realize any increase of the share capital of the Company it being understood that the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue new shares in one or several times and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible or exchangeable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (i) the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is free to determine the terms and conditions of such instruments, (ii) if such instruments are issued during the period set forth in article 5.2.6 below, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, and (iii) the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorized to issue such new shares in one or several issues.

5.2.4 The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.2.3 may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue and share premiums or retained earnings. The shares to be issued in accordance with the provisions of this article 5.2 may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

5.2.5 The sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of this article 5.2 without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares or instruments.

5.2.6 The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the articles of incorporation of the Company and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions. For the avoidance of doubt, the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of incorporation meeting of the Company adopting this article 5.2.

5.3 Shares

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners, usufructuaries and bareowners, creditors and debtors of pledged shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are several owners of shares or a smaller denomination of one share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching thereto until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share or smaller denomination.

5.4 Changes to Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 10 of these Articles and the Law.

5.5 Share Register - Certificates

The Company shall maintain a share register in accordance with the provisions of article 39 of the Law.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates evidencing registration in the share register may be delivered to the shareholders upon request.

5.6 Transfer of Shares - Repurchase of Shares

The shares are transferable in accordance with the provisions of the Law and these Articles.

The Company may repurchase its shares in accordance with the provisions of the Law. For the avoidance of doubt, the repurchased shares will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majority, for as long as the aforementioned shares are held by the Company.

Art. 6. Management.

6.1 The Company may be managed by a sole director for as long as there is one shareholder. If the Company has more than one shareholder (or a shareholders' meeting has acknowledged the existence of more than one shareholder), the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not to be shareholders of the Company.

6.2 The directors shall be appointed by shareholders' decision for a period of maximum six (6) years renewable and shall hold office until their successors are elected.

6.3 A director may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

6.4 In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next shareholders' meeting. In such case, and for the avoidance of doubt, the board of directors may meet and take decisions and exercise all of its powers without limitation in the same manner as if the board of directors was composed only of directors appointed by the shareholders' meeting.

6.5 The director(s) may be compensated for his/her/their services as director and reimbursed for their reasonable expenses upon resolution of the shareholders.

6.6 If a legal entity is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the legal entity. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the legal entity whom he/she represents. The legal entity may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement permanent representative.

6.7 Any director assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/her in the name of the Company.

Art. 7. Meetings of the board of directors.

7.1 The board of directors shall appoint a chairman amongst its members. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes

of the meeting of the board of directors and of the shareholders and who shall be subject to the same confidentiality provisions as those applicable to the directors.

7.2 The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by a majority of the votes cast by those present at any such meeting.

7.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or any director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex, telefax or e-mail at least 8 (eight) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient. Any notice may be waived by the consent of each director expressed during the meeting or in writing or telegram, telex, telefax or e-mail. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be made so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors, each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4 A director may appoint any other director (but not any other person) to act as his/her representative at a board of directors' meeting and to attend, deliberate, vote and perform all his/her functions on his/her behalf at that board of directors' meeting. A director can act as representative for more than one other director at a board of directors' meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) directors are physically present at a board of directors' meeting held in person or participate in person in a board of directors' meeting held in accordance with the provisions of Article 7.5.

7.5 The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of the directors present or represented at such meeting.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in minutes to be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

7.7 Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.8 In the event that any director of the Company may have any personal interest opposed to the Company's in any transaction submitted for approval by the board of directors, such director shall inform the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such opposing interest shall be reported by the board of directors to the following meeting of shareholders before any vote on any resolution. The above does not apply if the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

7.9 Copies or extracts of the minutes and resolutions, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his/her absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) or any member of the board of directors of the Company.

Art. 8. Powers of the board of directors. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more persons who do not need to be directors.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.

The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 9. Representation and signatory power. The Company shall be bound by the signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two members of the board of directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the sole director, or in case of plurality of directors by the board of directors.

If one or more persons have been entrusted with the daily management and affairs of the Company, the Company will be bound, within the limits of the daily management, by the sole signature of such person(s).

Art. 10. Shareholders' meetings.

10.1 For as long as all the shares are held by only one shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting and takes decisions in writing.

10.2 In case of plurality of shareholders, any regularly constituted shareholders' meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.3 Any shareholders' meeting shall be convened in accordance with the provisions of the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so that it is held within the month of such request. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any shareholders' meeting. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the shareholders' meeting.

10.4 If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting, and if they state that they have waived the convening formalities, the shareholders' meeting may be held without prior notice.

10.5 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she/it owns. Each share is entitled to one vote except where otherwise provided for by these Articles or by the Law.

10.6 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the shareholders' meeting, the agenda of the shareholders' meeting, as well as for each item on the agenda the possibility to vote in favour, against, or abstain from voting. Voting forms, which do not contain a vote nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received 1 (one) day prior to the shareholders' meeting they relate to. Voting forms received after that date will not be taken into consideration for the determination of the quorum and majorities.

10.7 The shareholders are entitled to participate at shareholders' meetings by videoconference or other telecommunication means allowing their identification, and are deemed to be present, for the determination of the quorum and majority. These means must comply with technical features allowing an effective participation at the shareholders' meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

10.8 Each shareholder may be represented at any shareholder's meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who needs not to be a shareholder.

10.9 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any shareholders' meeting.

10.10 The shareholders' meeting is invested with the broadest power to adopt and to ratify all acts related to the Company's interests. In particular, the shareholders' meeting will be competent in all the areas in which the board of directors, on its sole discretion, wishes for a formal approval of the shareholders' meeting.

10.11 Except as otherwise required by law, resolutions at shareholders' meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast.

Shareholders' meeting convened to amend any provision of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second shareholders' meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast.

Where there is more than one class of shares and the resolutions of the shareholder's meeting are such as to change respective rights thereof, the resolutions must, in order to be valid, fulfill the conditions as to quorum and majority referred to here above with respect to each class.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 11. Annual shareholders' meeting.

11.1 The annual shareholders' meeting shall be held in the registered office, or at such other place at the registered office or at another place in the municipality of the registered office as may be specified in the notice of meeting on the, on the fourth Thursday of the month of June at 2 pm.

11.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual shareholders' meeting shall be held on the following bank business day. The annual shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with the Law who need not to be shareholders. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Irrespective of the above, the Company shall be supervised by one or more certified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) where there is a legal requirement to that effect or where the Company is authorized by law to opt for and chooses to opt for the appointment of a certified auditor instead of a statutory auditor.

Art. 13. Financial year - Distributions.

13.1 Financial Year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2014.

13.2 Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 Distributions

13.3.1 Except where otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

13.3.2 The shareholders' meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors.

13.3.3 Interim dividends may be distributed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the board of directors, subject to the conditions laid down by the Law.

Art. 14. Dissolution and liquidation.

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the shareholders' meeting in accordance with the conditions required for amendments to the Articles.

14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which there are no specific provisions in these Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the founding shareholder represented as stated above declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
ICS (Overseas) Limited, prenamed	5,000	50,000	100%
TOTAL	5,000	50,000	100%

All the shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary so that as of now said amount is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

The founding shareholder takes the following resolutions:

- The number of directors is fixed at 3 (three).
- The following person(s) is(are) appointed as directors for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2017:
 - Mr. Marino GAROSI, born on 6 June 1949 in Castel Goffredo (Italy), residing at 52 Strada Casaloldo, Castel Goffredo, MN-Italy.
 - Mr. Patrick HALLER, born on 14 August 1964 in Joef (France), with professional address in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
 - Mrs. Christine PICCO, born on 5 March 1968 in Hayange (France), with professional address in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
- The following director is designated as the first chairman of the board of directors:
 - Mr Marino GAROSI, prenamed

4. The following is appointed as statutory auditor for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2017:

International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l. having its registered office at 50, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107093.

5. The registered office of the Company shall be established at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Power

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing acting in the above stated capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

ICS (Overseas) Limited, une private Limited Company ayant son siège social au 80 Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire EN6 1PG, enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 07687461,

ci-après représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, manager, demeurant professionnellement au 26 Boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale. Ceux-ci sont les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui porte la dénomination de FINEOS INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A. (ci après la «Société»).

La Société est constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est (i) la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non.

2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation

requis. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.5 De manière générale, elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.6 La Société pourra en outre réaliser toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'éventualité où le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) déterminerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou des développements sociaux ont eu lieu ou sont imminents qui interféreraient avec les activités normales de la Société en son siège social ou avec la fluidité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de telles circonstances extraordinaires; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) de la Société.

4.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille Euros) divisé en 5.000 (cinq mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

5.2 Capital autorisé

5.2.1 En plus du capital social émis, la Société a un capital non libéré mais autorisé de EUR 30.000.0000 (trente millions d'Euros) divisé en 3.000.000 (trois millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

5.2.2 Le capital non libéré mais autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon les règles applicables en matière de modification des Statuts.

5.2.3 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé et habilité à (i) procéder à toute augmentation du capital social de la Société, étant entendu que l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois; et (ii) émettre des obligations, des certificats d'actions privilégiées (preferred equity certificates), des bons de souscriptions, des options ou autres titres convertibles ou échangeables en actions, ainsi qu'émettre des actions à la suite de la conversion ou de l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que (i) l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déterminer librement les termes et conditions applicables à ces instruments, (ii) si ces instruments sont émis au cours la période prescrite par la disposition de l'article 5.2.6 ci-après, les actions lors de la conversion ou de l'exercice de ces instruments pourront être émises après l'expiration de ladite période, et (iii) l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administrations pourra émettre ces nouvelles actions en une ou plusieurs émissions.

5.2.4 Les actions et instruments devant être émis conformément aux dispositions de l'article 5.2.3 peuvent être payés par des apports en espèce ou en nature, par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou des bénéfices reportés. Les actions devant être émises conformément aux dispositions de l'article 5.2 pourront être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale, et (ii) dans l'éventualité où la contrepartie payable à la Société pour cette nouvelle émission d'actions excéderait leur valeur nominale, l'excédant devra être considéré comme une prime d'émission au regard de ces actions dans les livres de la Société.

5.2.5 L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces actions et, lorsque applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.2 sans réserver (à savoir par l'annulation ou la limitation) pour les actionnaires existants le droit préférentiel de souscription pour ces actions ou instruments.

5.2.6 L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de la publication dans le journal officiel de Luxembourg des procès verbaux de la constitution de la Société et peut être renouvelée conformément aux dispositions juridiques applicables. Pour éviter toute ambiguïté, l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra procéder à une augmentation du capital ou émettre les instruments susmentionnés à la date de la constitution de la Société adoptant cet article 5.2.

5.3 Actions

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf disposition contraire des présents Statuts ou de la Loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par action. Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires, créanciers et débiteurs d'actions gagées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

S'il y a plusieurs détenteurs d'actions ou de fractions d'action, la Société sera autorisée à suspendre l'exercice des droits y relatifs jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le détenteur, vis-à-vis de la Société, de l'action ou fraction.

5.4 Modifications du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 10 des présents Statuts et de la Loi.

5.5 Registre des Actions - Certificats

La Société maintiendra un registre des actions en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites au registre comme le détenteur de ces actions.

Des certificats établissant l'inscription au registre pourront être délivrés aux actionnaires sur demande.

5.6 Transfert d'Actions - Rachat d'Actions

Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de la Loi et des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la Loi. Pour éviter toute ambiguïté, les actions rachetées ne seront pas prises en compte pour la détermination du quorum et de la majorité aussi longtemps qu'elles restent détenues par la Société.

Art. 6. Administration.

6.1 La Société peut être gérée par un administrateur unique aussi longtemps qu'elle n'a qu'un actionnaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, (ou si une assemblée générale des actionnaires a constaté l'existence de plus d'un actionnaire) la Société sera gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par décision des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum renouvelable et resteront en fonction jusqu'à leur remplacement.

6.3 Un administrateur pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment par décision adoptée par les actionnaires.

6.4 En cas de vacance(s) au conseil d'administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent nommer un ou plusieurs successeurs pour pallier à ces vacances, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Dans un tel cas, et pour éviter tout doute, le conseil d'administration peut se réunir et prendre des décisions et exercer tous ses pouvoirs sans limitation de la même manière que si le conseil d'administration était composé uniquement d'administrateurs nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

6.5 Le(s) administrateur(s) peu(ven)t être rémunéré(s) pour ses/leurs service(s) en tant qu'administrateur(s) et remboursés de leurs dépenses raisonnables sur décision des actionnaires.

6.6 Si une personne morale est nommée administrateur, elle devra désigner un représentant permanent qui sera en charge de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant permanent sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il/elle menait cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire avec la personne morale qu'il/elle représente. La personne morale ne pourra remplacer le représentant permanent que si elle nomme simultanément un représentant permanent en remplacement.

6.7 Aucun administrateur ne contracte en raison de sa fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements valablement entrepris par lui au nom de la Société.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable

de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales et qui sera soumis aux mêmes règles de confidentialité applicables aux administrateurs.

7.2 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut nommer un président pro tempore à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

7.3 Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de tout administrateur à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'avis de convocation, contenant l'ordre du jour et le lieu de la réunion, doit être envoyé par lettre (par courrier express ou courrier spécial), télégramme, télex, télécopie ou e-mail au moins 8 (huit) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion sera suffisant. Il peut être renoncé à cette convocation par le consentement de chaque administrateur exprimé lors de la réunion ou par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux prévus dans un calendrier préalablement adopté par décision du conseil d'administration. Tous les efforts raisonnables seront effectués de sorte que, préalablement à toute réunion du conseil d'administration, une copie des documents et / ou supports à discuter ou examiner par le conseil lors de cette réunion soit fournie à chaque administrateur.

7.4 Un administrateur peut nommer un autre administrateur (mais aucune autre personne) pour agir comme son représentant à une réunion du conseil pour assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom à cette réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut agir en tant que représentant pour plus d'un autre administrateur à une réunion du conseil à condition (sans préjudice des exigences de quorum), qu'au moins deux (2) administrateurs soient physiquement présents à une réunion du conseil tenue physiquement ou participent en personne à une réunion du conseil tenue conformément aux dispositions de l'article 7.5.

7.5 L'utilisation d'équipement de visioconférence ou conférence téléphonique est permise et les administrateurs utilisant ces technologies seront considérés présents et seront autorisés à voter par vidéo ou téléphone. Après délibérations, les votes peuvent également être émis par écrit ou fax ou télégramme, télex ou téléphone, pourvu que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

7.6 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil d'administration seront documentées dans des procès-verbaux, à signer par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion) ou par tout membre du conseil d'administration de la Société.

7.7 Des résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.8 Dans le cas où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur devra en informer le conseil d'administration et ne pas prendre part aux délibérations ni aux votes sur cette opération, et ce conflit d'intérêt devra être rapporté par le conseil d'administration lors de la prochaine réunion de l'assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions. Ce qui précède ne s'applique pas aux opérations conclues dans des conditions normales de marché, ni aux opérations courantes réalisées dans le cours normal de l'activité de la Société.

7.9 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux et résolutions qui pourraient être produits en justice ou autres seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidait à cette réunion), tout membre du conseil d'administration de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à une ou plusieurs personnes qui ne sont pas nécessairement administrateurs.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra sous-déléguer sa compétence pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration déterminera les responsabilités et la rémunération éventuelle du mandataire, la durée de la période de représentation ainsi que toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra aussi conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute(s) personne(s) administrateurs ou non, nommer et révoquer des mandataires et employés et déterminer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation et pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature de son administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs par le conseil d'administration.

Si une ou plusieurs personnes a/ont été déléguée(s) la gestion journalière et les affaires courantes de la Société, la Société sera engagée dans les limites de la gestion journalière par la signature unique de cette ou ces personnes.

Art. 10. Assemblées des actionnaires.

10.1 Aussi longtemps que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend toutes ses décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, valablement constituée, représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

10.3 Toute assemblée générale devra être convoquée selon les règles prévues par la Loi. L'assemblée est convoquée par requête des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société et ce dans le mois suivant l'introduction de la requête. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent requérir l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par voie de courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée générale.

10.4 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir renoncé aux formalités s'attachant à la convocation, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

10.5 Chaque actionnaire peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions qu'il détient. Chaque action donne droit à une voix sauf dispositions contraires prévues par les présents Statuts ou par la Loi.

10.6 Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen de formulaires de vote envoyés par voie postale ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires de vote fournis par la Société, lesquels indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale, l'ordre du jour ainsi que pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la possibilité de voter en faveur, contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens du vote ni l'abstention seront considérés comme nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus 1 (un) jour précédant l'assemblée générale y relative. Les formulaires de vote reçus postérieurement à cette date ne seront pas pris en considération pour la détermination du quorum et majorité.

10.7 Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée générale par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont réputés présents pour la détermination du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de manière continue.

10.8 Chaque actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) une autre personne, actionnaire ou non, comme mandataire.

10.9 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée générale.

10.10 L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

10.11 Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple de voix exprimées.

L'assemblée générale convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues par la Loi. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées.

Lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions et que les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont de nature à modifier leurs droits respectifs, les décisions doivent, pour être adoptées, remplir les conditions de quorum et de majorité ci-avant décrites pour chacune des catégories.

La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des actionnaires augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires.

Art. 11. Assemblée générale annuelle.

11.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social, ou à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social stipulé dans la convocation le quatrième jeudi du mois de juin à 14 heures.

11.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Audit. En conformité avec la Loi, les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Indépendamment de ce qui précède, la Société sera contrôlée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) dans les cas prévus par la loi ou lorsque la loi permet à la Société d'opter pour, et que cette dernière choisit d'opter pour la nomination d'un réviseur d'entreprise agréé en lieu et place d'un commissaire aux comptes.

Art. 13. Exercice social - Distributions.

13.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, à titre transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

13.2 Réserve légale

Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société devra être alloué à une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

13.3 Distributions

13.3.1 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, chaque action donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions émises.

13.3.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine la manière dont le solde des bénéfices nets annuels sera alloué et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration.

13.3.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, sous réserves des dispositions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et liquidation.

14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension de droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires.

14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution sur décision judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra être décidée qu'en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant ainsi été établis, l'actionnaire fondateur, comparant comme mentionné ci-dessus, lequel déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% des actions du capital
ICS (Overseas) Limited , prénommée	5.000	EUR 50.000	100%
TOTAL	5.000	EUR 50.000	100%

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) est à présent à la disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant de sorte que ladite somme est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représenté comme mentionnés ci-dessus prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2017:

- Monsieur Marino GAROSI, né le 6 juin 1949 à Castel Goffredo (Italie), demeurant au 52 Strada Casaloldo, Castel Goffredo, MN-Italie.

- Monsieur Patrick HALLER, né le 14 août 1964 à Joeuf (France), avec adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

- Madame Christine PICCO, née le 5 mars 1968 à Hayange (France), avec adresse professionnelle à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

3. L'administrateur suivant est nommé premier président du conseil d'administration:

Monsieur Marino GAROSI, précité.

4. La personne suivante est nommée en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2017:

International Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l. avec siège social au 50, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107093.

5. Le siège social de la Société est établi au 50, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.300 (mille trois cents Euros).

Déclarations

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Pouvoir

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2014 LAC / 2014 / 36595 Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128603/688.

(140145547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 5 août 2014.

Résolution:

L'assemblée décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A, avec siège social à 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, comme Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125000/14.

(140142129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.
